

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Date de dépôt du dossier : __/__/__

Il s'agit du remboursement des droits de scolarité car vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Étudiant boursier
- Abandon d'études avant le début de l'année universitaire (01/09/2021) **et à adresser au plus tard le 01/09/2021**
- Autre cas (transfert interuniversitaires, erreur de profil/inscription, non ouverture d'une formation)

Mme M. Nom : Prénom :
N° étudiant UPPA :
Adresse :
Ville : Code postal : Pays :
Date de naissance : / / Téléphone :
Courriel :@.....
Je sollicite le remboursement de mon inscription en :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à ce formulaire :

- RIB **au nom de l'étudiant**
- Boursier : copie des 2 pages de la **notification définitive** de bourse envoyée par le CROUS
- Transfert inter-universitaires : le certificat de scolarité de la nouvelle université
- Abandon avant le 01/09/2021 : un courrier d'abandon dûment signé et daté

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir (liste ci-dessus) et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à _____, le _____ Signature obligatoire

Dossier à retourner dûment complété

- DEVE (Collèges SSH et STEE Site Pau) :
Par courriel : scolarite.centrale@univ-pau.fr ou directement auprès du service de la scolarité centrale
- Ecole Universitaire de Management (IAE Pau-Bayonne) :
Par courriel : nathalie.prat@univ-pau.fr ou directement auprès des assistantes de formation
- IUT des Pays de l'Adour :
Par courriel : iut-adour.scolarite@univ-pau.fr ou directement auprès de la scolarité de l'IUT
- IUT de Bayonne du Pays Basque :
Par courriel : scolarite@iutbayonne.univ-pau.fr ou directement à la Direction de l'IUT – Agnès Vaquero – Campus d'Anglet
- Institut Supérieur Aquitaine du Bâtiment et des Travaux Publics - ISABTP :
Par courriel : contact.isabtp@univ-pau.fr ou directement au service de la scolarité
- Collège STEE Sciences Anglet :
Par courriel : scolarite.sciences-anglet@univ-pau.fr ou directement auprès du service de la scolarité
- Collège 2EI (Bayonne) :
Par courriel : scolarite.2ei@univ-pau.fr ou directement auprès de la Direction du Collège – Service Ressources

N.B. :

- Les notifications de bourse seront à transmettre au plus tard **le 30 octobre 2021**. Au-delà de ce délai, les demandes de remboursement seront traitées à compter du 20 janvier 2022.
- La somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaire à l'inscription (excepté pour les étudiants boursiers).